

SESISS C'EST :

Fondée en 1988 à Amiens,

Somme Emploi Services Innovation Sociale & Solidaire (SESISS) est une association intermédiaire dont la mission principale est de mettre à disposition des salariés auprès d'utilisateurs (particuliers, entreprises, associations, collectivités) afin de les remettre sur le chemin de l'emploi.

Sérieuse et attentive, notre équipe est en permanence à votre écoute afin d'apporter une réponse adaptée à vos besoins. Tout au long du processus, nous suivons, formons et accompagnons les demandeurs d'emploi afin de garantir votre satisfaction.

30 ans

d'expérience
et de confiance de nos clients

Chaque année SES réalise
+ de 8000 missions
avec
+ de 500 salariés
chez
+ de 900 utilisateurs

SESISS C'EST AUSSI...

un service aux particuliers

Ménage & repassage

Jardinage

Bricolage & rafraîchissement des murs

Aide aux courses & préparation de repas

Garde d'enfants • Soutien scolaire

et plus encore...

50%
de réduction
fiscale possible
pour les particuliers*

www.somme-emploi-service.fr

Somme Emploi Services - Innovation Sociale et Solidaire

21 Avenue de la Paix, 80000 Amiens

Contacts Agences :

Agence d'Amiens

amiens-ses@sesiss.fr - 03 22 69 26 20

Agence de Doullens

doullens-ses@sesiss.fr - 03 22 32 21 56

Agence de Péronne

peronne-ses@sesiss.fr - 03 22 84 66 17

Agence de Roye & Montdidier

roye-ses@sesiss.fr - 03 22 87 94 18



*Selon les conditions de l'art. 199 sexdies du CGI (pour plus d'informations, nous contacter)

SESISS

SOMME EMPLOI SERVICES
INNOVATION SOCIALE & SOLIDAIRE

TOUT SIMPLEMENT !





NETTOYAGE & ENTRETIEN DES LOCAUX

Besoin d'un service d'entretien efficace et pas cher pour redonner un coup de neuf à votre structure et vos locaux ?
Ne cherchez plus loin. SESISS propose une solution sur mesure et à bas coût pour les nettoyer.



MANUTENTION MANUTENTION EXCEPTIONNELLE

Vos travaux de manutention requièrent dans l'urgence une main d'œuvre supplémentaire ?
Nous répondons à votre demande avec rapidité afin de vous offrir un service adéquat.



CONDITIONNEMENT

Vous manquez de personnel pour vos étiquetages, mises sous pli, conditionnements de kits publicitaires ou de coffrets divers...

Nous nous engageons à répondre à votre demande sans perdre une minute !



ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Embellir vos espaces verts est un véritable plus pour valoriser votre structure et votre image.
Tonte de pelouse, entretien des haies, débroussaillage, ramassage des feuilles, embellissement, arrosage, quel que soit votre besoin, nous sommes là pour y répondre.
Nos mots d'ordre : être réactifs, efficaces et souples !



TRAVAUX ADMINISTRATIFS

*Avoir une secrétaire ou une personne chargée de l'accueil téléphonique est nécessaire à votre organisation ?
Votre besoin est urgent ?*

Nous mettons immédiatement à votre disposition du personnel accompagné et formé par nos soins.



REMPLACEMENT D'UN SALARIÉ ABSENT

En cas d'absence d'un salarié, conserver la productivité et l'efficacité de votre structure reste primordial.
C'est pourquoi, SESISS s'engage à dénicher le salarié nécessaire au bon fonctionnement de votre organisation.



SURCROÎT D'ACTIVITÉ

Un surcroît d'activité soudain et imprévu peut très vite mettre votre structure en difficulté.
En nous contactant, vous faites le choix d'une équipe expérimentée qui déploiera tout son savoir-faire pour trouver avec vous une solution adaptée.



TRAVAUX SAISONNIERS

Vos travaux saisonniers nécessitent une main d'œuvre supplémentaire ?
SESISS est la solution à votre problème. Nous sommes à votre écoute afin d'évaluer la situation et vous proposer un service « clés en main ».



4

BONNES RAISONS DE NOUS CHOISIR ET DE NOUS FAIRE CONFIANCE

Un tarif avantageux et compétitif en toute circonstance
grâce à notre statut d'association intermédiaire (exonération de TVA*)

Un service client à l'écoute :
nous mettons un point d'honneur à réaliser un suivi pour tous nos clients

Zéro administratif :
nous nous occupons de toutes les démarches liées à l'embauche

Avoir accès aux marchés publics
en répondant au dispositif de « clause(s) sociale(s) »**

* Selon l'article 261-7 1° b du code général des impôts (CGI)

** Conformément à la loi en vigueur, la mise à disposition d'un salarié en insertion peut vous permettre de répondre à ces appels d'offre